



Déclaration de la conférence de Matera

4-6 octobre 2024

Fondation internationale Femmes sans violences Fondation Pangea

Nous, les femmes participantes à la Conférence organisée par la Fondation internationale Femmes Sans Violences (WWVIF) et la Fondation Pangea, et réunies à Matera en marge de la conférence ministérielle du G7 sur l'égalité des sexes, exhortons les dirigeants et dirigeantes mondiaux à prendre des mesures immédiates et coordonnées contre les violences sexuelles et à défendre les droits fondamentaux des femmes et des filles, dans toute leur diversité, partout dans le monde.

Les violences sexuelles restent un fléau structurel et mondial qui touche les femmes par-delà les frontières, les cultures et les milieux socio-économiques. Nous appelons les dirigeants du G7, du G20 et des Nations unies à reconnaître la gravité de ce problème et à agir de manière décisive.

Nous reconnaissons également qu'au niveau mondial, les guerres et les conflits font partie des causes profondes de la violence à l'encontre des femmes et de la violence fondée sur le sexe, et que la vente d'armes alimente les guerres et les conflits.

Nous reconnaissons en outre que le sexisme quotidien, avec ses stéréotypes et ses comportements sexistes, constitue le terreau de la violence sexuelle, et nous soulignons l'importance des campagnes de communication, de prévention et de sensibilisation, en particulier auprès des jeunes.

Nos recommandations :

1. Ratification et mise en œuvre universelles des conventions incontournables

Nous demandons instamment aux États membres du G7, du G20 et des Nations Unies de ratifier et de mettre en œuvre les dispositions des principales conventions internationales, notamment la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'encontre des femmes et la violence domestique, dite Convention d'Istanbul, la Convention de Belém do Pará, le Protocole de Maputo et la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'encontre des femmes (CEDEF).

Nous soulignons que même si la législation pertinente est en place, elle est souvent mal appliquée. Les États doivent s'acquitter de leurs obligations en mettant en œuvre les recommandations des expertes et experts, d'établir des plans nationaux de lutte contre la violence sexiste, de prévenir les comportements et les stéréotypes sexistes, de protéger les victimes/survivantes et de poursuivre les auteurs en



collaboration avec les forces de l'ordre, les institutions sociales et sanitaires et les organisations de la société civile de défense des droits des femmes.

Compte tenu de la nature généralisée de la violence sexuelle, tous les États doivent s'engager à améliorer l'accès au processus judiciaire pour les survivantes et veiller à ce que les agresseurs soient traduits en justice.

2. Reconnaître l'apartheid fondé sur le sexe comme crime contre l'humanité

Nous soutenons la demande des femmes afghanes et d'autres militantes et militants pour que l'apartheid fondé sur le sexe soit reconnu comme crime contre l'humanité dans la prochaine convention des Nations unies sur les crimes contre l'humanité. Des ressources spécifiques doivent être allouées pour soutenir toutes les femmes dans les zones de conflit, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de leur pays, et en finançant les ONGs qui les soutiennent. De même, des ressources doivent être affectées pour la recherche de toutes les femmes et filles victimes de violences liées aux conflits et portées disparues, et au soutien de leur réhabilitation, tout en veillant à ce que les responsables de génocides et de crimes contre l'humanité soient traduits devant la justice internationale.

3. Inclure le viol, la violence sexuelle et le consentement dans la législation européenne

Le viol et la violence sexuelle doivent être explicitement inclus dans la directive européenne sur la violence à l'encontre des femmes et la violence domestique. Cela devrait englober le consentement ainsi que des considérations telles que les situations de vulnérabilité, les positions hiérarchiques, les circonstances environnantes, la situation de la victime et le contexte.

4. Orienter les ressources vers la prévention et l'éducation

Le coût de la violence fondée sur le sexe est toujours élevé - par exemple, dans l'Union européenne, il est estimé à 366 milliards d'euros par an¹. L'affectation de fonds, dans tous les États, à la prévention de la violence à la racine par la lutte contre les stéréotypes sexistes (en particulier chez les jeunes), la formation des professionnels et professionnelles, la protection et l'autonomisation des victimes permettrait de réduire les dépenses liées aux conséquences négatives de la violence fondée sur le sexe. Il s'agit donc d'investir réellement financièrement pour éviter le coût exorbitant des violences sexistes.

5. Garantir la parité femmes-hommes au niveau des instances de décision et la présence d'expertes et experts indépendants au sein des mécanismes internationaux de suivi

Les États doivent garantir la parité femmes-hommes à tous les niveaux politiques, tant nationaux que locaux, et veiller à ce que les auteurs de violences fondées sur le sexe ne soient pas éligibles à des fonctions politiques et publiques. En outre, les États doivent nommer des expertes et experts

¹ "The costs of gender-based violence in the European Union", EIGE, 2021



indépendant.es au sein des organes internationaux de suivi de l'application des textes et conventions relatifs aux violences sexistes, plutôt que des personnes ayant des affiliations politiques. Ceci afin de garantir une surveillance impartiale et un véritable engagement en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la justice.

6. Aligner les objectifs du G7/G20 sur les objectifs de développement durable en matière de droits des femmes

Transformer les objectifs du G7 et du G20 en objectifs de développement durable en mettant l'accent sur les droits des femmes, en rendant mesurable le coût de la violence fondée sur le sexe et en calculant son impact sur le PIB de chaque pays.

7. Soutenir les ONGs féministes et les défenseurs et défenseuses des droits humains

Les ONG féministes, les défenseuses et les défenseurs des droits humains sont une force motrice du changement. Elles et ils doivent être protégé.es, soutenu.es financièrement, activement impliqué.es dans les politiques publiques - y compris les plans d'action et les évaluations - et renforcé.es pour poursuivre leurs actions de plaidoyer. L'accès des défenseuses et défenseurs des droits humains du Sud, aux événements organisés dans le Nord devrait être facilité.

8. Promouvoir l'autonomisation des femmes

Les États devraient promouvoir l'autonomisation inclusive et holistique des femmes, en envisageant des programmes sur mesure basés sur les besoins et les demandes des victimes/survivantes. Les obstacles liés à la victimisation secondaire et aux discriminations multiples devraient également être éliminés, car ils rendent la vie des survivantes difficile, les stigmatisent et ne leur permettent pas de vivre à l'abri de la violence.

9. Combattre la violence facilitée par la technologie à l'encontre des femmes et des filles

Nous appelons à la coopération internationale pour interdire la production et la diffusion de contenus sexistes et violents, en particulier de vidéos et de matériels en ligne impliquant des violences sexuelles et des viols à l'encontre de mineur.es et de femmes. La violence facilitée par les technologies doit être combattue par une solide législation et des mesures préventives.

10. Lutter contre les violences sexuelles pendant les migrations et les conflits

Les États doivent faire face à l'explosion des violences sexuelles lors des migrations et des conflits, en assurant une réponse coordonnée, en mettant en œuvre le programme pour la paix et la sécurité des femmes ainsi que tous les instruments internationaux visant à lutter contre les violences sexuelles à l'encontre des femmes et des filles. Le droit d'asile doit être élargi et appliqué de manière à reconnaître



les femmes victimes de violences comme éligibles au statut de réfugié² et en reconnaissant les femmes victimes de violences sexuelles comme un groupe social³ à part entière.

Les fonds destinés aux programmes de soutien gérés par des ONG féministes spécialisées et aux programmes destinés aux survivantes réfugiées et aux demandeuses d'asile doivent être étendus et renforcés.

11. Accords bilatéraux et multilatéraux

Nous appelons les Etats à considérer le respect de l'égalité des sexes et des droits humains, y compris ceux des femmes défenseuses de ces droits et de l'égalité entre les femmes et les hommes, comme des conditions spécifiques pour les accords bilatéraux et multilatéraux. Les États doivent soutenir le travail des ONGs qui défendent les droits fondamentaux, en veillant à ce que les militantes des droits des femmes puissent travailler sans risquer leur sécurité.

12. Diplomatie féministe

Nous appelons également à la promotion, dans tous les dialogues politiques, des droits et libertés fondamentaux des femmes et des filles, à leur participation à tous les niveaux (politique, économique, social) et à l'engagement renouvelé de financer l'égalité entre les femmes et les hommes.

13. Lutter contre l'impunité pour les viols et les violences sexuelles en détention

Les États doivent s'engager à recourir aux législations nationales ou à la compétence universelle pour traduire en justice les tortionnaires qui commettent des viols et des violences sexuelles dans les lieux de détention.

14. Développer la collecte de données et la recherche

Les États doivent améliorer la collecte de données et la recherche sur toutes les formes de violence, y compris la violence économique, déterminer le coût réel de la violence et reconnaître l'importance de celle-ci pour leur société et leur économie. Les États doivent travailler avec la diligence requise et prendre leurs responsabilités pour évaluer l'impact de la violence.

² Convention d'Istanbul article 60

³ Comme défini par la convention de Genève



15. Formation des professionnels et professionnelles

La formation de la police, de la justice et des autres professionnelles et professionnels de première ligne, en particulier pour améliorer le parcours judiciaire des victimes, est essentielle. Cette formation ne doit pas seulement couvrir les aspects techniques, mais aussi déconstruire les stéréotypes préjudiciables préconçus, garantir un traitement digne des survivantes et des victimes et éviter la revictimisation.

Conclusion :

Il est temps d'agir. Les dirigeants du G7, du G20 et des Nations unies doivent défendre ces recommandations avec toute l'urgence qu'elles méritent.

Chaque jour qui passe sans action signifie que davantage de femmes et de filles sont victimes de violences qui auraient pu être évitées.

Nous vous demandons de vous engager à faire respecter les conventions internationales, à protéger les droits humains et à donner aux femmes les moyens d'agir.

Ce n'est que par un leadership fortement engagé que nous parviendrons à un monde sans violence sexuelle, sans discrimination et sans oppression.

Ensemble, nous pouvons ouvrir la voie à l'égalité, à la justice, à la paix et à la dignité pour toutes et tous.

Première.s Signataires

Fondation Internationale Femmes Sans Violences (Women Without Violence International Foundation) (WWVIF), France, Italie, Portugal, Malte, Albanie

Fondation Pangea, Italie

Fondation RAJA-Danièle Marcovici (RAJA-Danièle Marcovici Foundation), France

Association des femmes juristes portugaises, (Associação Portuguesa de Mulheres Juristas) (APMJ), Portugal

Observatoire européen du féminicide (EOF), Europe

Fondation Feminoteka (Fundacja Feminoteka), Pologne

Ligne de conseil pour les femmes et les jeunes filles (CLWG), Albanie

Centre de l'Alliance pour le genre et le développement, Albanie

Sampark - Bangalore, Inde

Shirakat - Partenariat pour le développement, Pakistan

Association pour l'alternative et la réponse des femmes (União de Mulheres Alternativa e Resposta) (UMAR), Portugal

Nous ne sommes PAS des Armes de Guerre (We are NOT Weapons of War), Eliminating sexual violence linked to conflicts and crises, France

Association consultative et de défense des droits des femmes (WRAAA), Norvège



Françoise Brié, Présidente et fondatrice de WWVIF, ex-membre du GREVIO 2015-2023 et du Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes, France

Simona Lanzoni, Vice-présidente de la fondation PANGEA, fondatrice de WWVIF, ex-membre du GREVIO 2015-2023, Italie

Helena Leitão, Procureure générale de la Haute Cour de Lisbonne, fondatrice de WWVIF, ex-membre du GREVIO 2015-2023, Portugal

Pr. Marceline Naudi, Universitaire (Université de Malte) et activiste, fondatrice de WWVIF, ex-membre du GREVIO 2015-2023, Malte

Pr. associée Iris Luarasi, Directrice CLWG, fondatrice de WWVIF, ex-membre du GREVIO 2015-2023, Albanie

Pr. Feride Acar, ex-présidente du GREVIO et du Comité des Nations unies pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (CEDEF), Turquie

Mirela Arqimandriti, Directrice exécutive, Alliance femmes-hommes pour le développement (GADC), Albanie

Céline BARDET, Juriste et enquêtrice pénale internationale, spécialiste des crimes de guerre et des violences sexuelles liés aux conflits et aux crises, France

Monia Ben Jemia, Juriste, Tunisie

Alice Bordaçarre, Responsable du bureau des droits des femmes et de l'égalité de genre de la Fédération Internationale pour les Droits Humains (FIDH), France

Kira Borg, Soutien Victimes de Malte, Malte

Albertina das Neves, Juge, Timor-Est

Kuhu Das, Consultante handicap et genre, Inde

Renata Gil de Alcantara Videira, Conseillère, Conseil national brésilien de la justice (CNJ), Brésil

Rachel Eapen Paul, ex-directrice politique sur la violence basée sur le genre et la violence domestique, Bureau de l'égalité et de la lutte contre la discrimination, ex-membre du GREVIO 2018-2022, Norvège

Maria Edith Lopez Hernandez, Avocate féministe afro-mexicaine, Mexique

Luz Patricia Mejía Guerrero, Experte principale CIM, Secrétariat technique MESECVI, Commission interaméricaine des femmes, Organisation des États américains

Dr. Nagham Nawsat Hasan, Gynécologue, défenseure des droits humains, Irak

Katarzyna Nowakowska, Coordinatrice du Centre d'aide aux victimes de viols de Varsovie, Pologne

Maria Perquilhas, Juge de la Haute Cour d'Evora, Portugal

Catia Pontedeira, Professeure de criminologie à l'université de Maia et de Minho, Portugal

Sophie Pouget, Spécialiste de l'égalité entre les sexes et des droits humains, France

Elisa Samuel, Juge de la Haute Cour et directrice du Centre de formation juridique et judiciaire, Mozambique

Jhuma Sen, Avocate, Haute Cour de Calcutta et Prix international d'excellence, Centre des droits humains et des études humanitaires, Université de Brown, Inde

Wanja J. Sæther, Présidente, Association consultative et de défense des droits des femmes (WRAAA), Norvège

Dr. Smita Premchander, Fondatrice et secrétaire de Sampark, Inde